



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
7 décembre 2018
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-neuvième session

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point 20 a) à d) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Rapport d'audit et états financiers de 2017

Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

Questions budgétaires

Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a décidé de continuer d'examiner les moyens possibles d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus budgétaire, y compris les solutions envisageables pour assouplir l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, les moyens de répondre au problème des contributions non acquittées au budget de base, le montant de la réserve de trésorerie et le financement en temps utile du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention.
2. Le SBI a pris note des renseignements figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles¹.
3. Le SBI a salué la démarche adoptée par le secrétariat consistant à présenter l'information d'une manière transparente, équilibrée et intégrée concernant le budget-programme 2020-2021, y compris son intention de se mettre en rapport avec les Parties en 2019, avant la cinquantième session du SBI (juin 2019), pour recueillir leurs réactions sur les modalités générales et les montants budgétés.
4. Le SBI a examiné les améliorations du rapport annuel sur les activités du secrétariat, proposées dans la note du secrétariat intitulée « Update on annual report preparation »², et a demandé à celui-ci d'élaborer le rapport annuel de 2018 conformément aux améliorations proposées.
5. Le SBI a recommandé deux projets de décisions sur les questions administratives, financières et institutionnelles : un pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-quatrième session et un pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatorzième session (pour le texte des projets de décision, voir les documents FCCC/SBI/2018/L.24/Add.1 et Add.2, respectivement).

¹ FCCC/SBI/2018/16 et Add.1 et 2, FCCC/SBI/2018/INF.11 et Add.1, FCCC/SBI/2018/INF.12, FCCC/SBI/2018/INF.16, FCCC/SBI/2018/INF.17, FCCC/SBI/2018/INF.18 et FCCC/SBI/2018/INF.19.

² FCCC/SBI/2018/INF.19.

